

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Dorine NOUALLET  
téléphone : 01 60 56 70 97  
télécopie : 01 60 56 71 01  
[ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr)

Vaux-le-Pénil, le 7 juillet 2017

Monsieur le Maire,

La société SAS BASSEE BIOGAZ, représentée par Madame Carine MALLIER, a déposé une demande de permis de construire n° 0773411700003 pour la construction d'un bâtiment agricole destiné au stockage de matériels avec un local pour onduleur accolé pour une surface de 1176,8 m<sup>2</sup> sur le territoire de votre commune.

Le POS de votre commune est devenu caduc le 27 mars 2017, la commune est donc depuis cette date soumise au règlement national d'urbanisme (RNU).

Le projet étant prévu en dehors des parties urbanisées de la commune, il est soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) conformément aux articles L111-4 et L111-5 du code de l'urbanisme.

Suite à la saisine de la commission du 12 juin 2017, émise par l'autorité compétente de l'État, la commission a examiné cette demande lors de la séance du 6 juillet 2017. Le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Madame Dorine NOUALLET a présenté cette demande à partir du dossier fourni.

***La commission émet un sursis à statuer.***

***Elle demande des précisions sur :***

- le lien du bâtiment avec l'activité de méthanisation,
- l'usage réel du bâtiment.
- la présence d'un onduleur

***Elle vous propose de transmettre les informations au plus vite par voie électronique au secrétariat de la commission. La commission formulera ensuite son avis.***

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur André CAPMARTY  
Mairie  
1ter rue de l'église  
77114 NOYEN SUR SEINE

Le Directeur Départemental des Territoires  
de Seine-et-Marne

Yves SCHENFEIGEL